

ÉDITO

Après un effort nécessaire de conceptualisation de l'intelligence économique, la priorité est désormais donnée à une dimension plus opérationnelle au service de la souveraineté économique de la Nation.

L'organisation de la structure, dédié à la sécurité économique au sein du ministère des Finances (MEF) concilie l'enracinement administratif du Service de l'Information Stratégique et de Sécurité Economique (service à compétence nationale au sein de la Direction générale des entreprises du MEF) et le pilotage interministériel de la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation assumée par le Commissaire à l'Information Stratégique et à la Sécurité Économiques en la personne de Thomas Courbe, Directeur général des entreprises, secondé dans ses fonctions par un chef de service.

Le Commissaire à l'Information Stratégique et à la Sécurité Économiques (CISSE)



Thomas Courbe conduit cette politique publique en lien avec les ministères concernés, conformément aux orientations définies par le Comité directeur du Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques auprès du Premier ministre.

À cet effet, il élabore et propose en lien avec d'autres ministères la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation. Il anime un réseau de correspondants au sein des départements ministériels concernés, et le cas échéant dans les représentations françaises à l'étranger, pour définir et mettre en œuvre la politique publique, notamment dans les domaines suivants :

- protection et promotion du patrimoine matériel et immatériel de l'économie française, notamment dans le cadre des opérations internationales menées par les acteurs économiques, dont les acteurs de l'innovation ;
- standards de conformité s'appliquant aux entreprises en matière de relations financières avec l'étranger, de lutte contre les fraudes aux entreprises et contre la corruption et de responsabilité sociale et environnementale ;
- défense de la souveraineté numérique ;
- stratégies conduites en matière de normalisation.

Le Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Economiques (SISSE)



Depuis le 2 octobre 2018, le service est dirigé par M. Joffrey Célestin-Urbain, administrateur civil hors-classe, jusqu'alors Sous-directeur des relations économiques bilatérales de la direction générale du Trésor.

Né en novembre 1981, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Joffrey Célestin-Urbain est affecté au MEF en 2006, à sa sortie de l'ENA.

Adjoint au chef du bureau Polsec 4 (environnement, agriculture, services des politiques publiques) de la direction générale du Trésor et de la politique économique (2006-2009), il devient ensuite adjoint au Secrétaire général du Club de Paris à la Direction générale du Trésor, puis chef du bureau « marchés carbone » à la direction de l'énergie à la direction générale de l'énergie et du climat au ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (2009-2010).

Conseiller technique (grands contrats, financement export, analyse du commerce extérieur, relations bilatérales avec le Moyen-Orient et l'Afrique) au cabinet de M. Pierre Lellouche, au secrétariat d'État chargé du Commerce extérieur (2010-2011), il est promu conseiller au sein de ce cabinet en novembre 2011.

De septembre 2012 à septembre 2014, M. Joffrey Célestin-Urbain dirige le bureau de l'environnement et de l'agriculture à la direction générale du Trésor.

Il sera ensuite pendant trois ans administrateur pour la France et membre du Conseil d'administration de la Banque interaméricaine de développement à Washington, puis sous-directeur de la direction des relations économiques bilatérales au MEF, pendant un an, avant de rejoindre le SISSE.

Les missions et l'activité du SISSE

Créé par le décret n° 2016-66 du 29 janvier 2016, instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques (CISSE) et portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service de l'information stratégique et de la sécurité économiques » (SISSE), le SISSE est en cours d'évolution suite à fusion des fonctions de Directeur général des Entreprises et de Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques, actée par le décret n° 2018-818 du 28 septembre 2018 modifiant le décret suscit.

Le décret de janvier 2016 a confié au SISSE la mission, d'élaborer, en lien avec le SGDSN et les ministères concernés, et d'animer la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation et d'en évaluer l'efficacité. Le décret modificatif de septembre dernier a étendu les compétences du service en matière de coordination des engagements des investissements étrangers en France pris par certaines entreprises.

Le contexte

Acteur public de référence du développement et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, **la mission de la Direction générale des entreprises est d'assurer aux entreprises un environnement économique, technique et juridique favorable.** C'est dans cette logique que le **Service de l'information stratégique et de la Sécurité économiques, Service à compétence nationale**, lui est rattaché depuis **janvier 2016**.

Champ d'action et missions du SISSE

a) Champ d'action

1. la protection du patrimoine matériel et immatériel,
2. les standards de conformité,
3. la défense de la souveraineté numérique,
4. les stratégies conduites en matière de normalisation.

b) Les missions

1. **identifier les secteurs, les technologies et les entreprises relevant des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation** et de centraliser les informations stratégiques les concernant,
2. **concourir à l'élaboration de la position du Gouvernement en matière d'investissements étrangers et de coordonner le suivi des engagements pris à ce titre par certaines entreprises,**
3. **informer les autorités de l'État** sur les personnes, entreprises et organismes présentant un intérêt ou représentant une menace pour les intérêts mentionnés au 1,
4. **veiller à l'application des dispositions de la loi du 26 juillet 1968** par les personnes qui y sont assujetties, sous réserve des compétences attribuées par la loi en cette matière à une autre autorité et, le cas échéant, en lien avec celle-ci.

L'équipe du SISSE

Le SISSE est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels issus de différents ministères ; leur expertise s'étend à de nombreux domaines : industries et services, sécurité économique et affaires intérieures, recherche et innovation, industries de défense, aéronautique et spatial, santé et domaines du vivant, développement soutenable et compétitivité, affaires européennes et multilatérales...

Le SISSE pilote et anime un réseau régional de 22 Délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE), en poste dans les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) pour la mise en œuvre de la politique d'intelligence économique territoriale. Les DISSE viennent ainsi en appui de l'autorité préfectorale dans les régions.

Le SISSE coordonne, au sein du MEF, le suivi des engagements de la direction générale du Trésor pour la mise en œuvre du contrôle des investissements étrangers en France et entretient des échanges avec les dispositifs de suivi des entreprises rencontrant des difficultés financières (Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises, Comité interministériel de restructuration industrielle et Délégué interministériel aux restructurations).

Par ailleurs, le SISSE anime et veille à la cohérence des travaux du MEF dans les domaines relevant de sa compétence.

Modifié le 11/12/2018